

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 53
Membres absents : 25
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

20^{ème} QUESTION

Transports urbains - Renouvellement de la Délégation de Service Public (DELIBERATION n°2025-105)

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable, Saint-Louis Agglomération a pour objet l'organisation et le fonctionnement des transports urbains sur son ressort territorial. A ce titre, elle a conclu fin 2018 un contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du réseau DISTRIBUS avec la société Métrocars.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024, une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat pour la période 2026/2032 a été engagée.

Le 19 mai 2025, à l'expiration du délai de dépôt des candidatures et des offres, une seule proposition a été remise par la société Métrocars, délégataire sortant.

Après analyse, il s'avère toutefois que l'offre de la Société Métrocars n'est pas conforme sur le plan juridique et n'est pas économiquement ni techniquement acceptable. Elle sous-traite notamment une partie des prestations sans en définir les termes et les conditions. Par ailleurs, d'une part le montant prévisionnel des charges d'exploitation (8,3 M€) proposé par le candidat excède de près de 30 % celui présenté au dernier CRAC approuvé en 2023 (6,4 M€) et, d'autre part, un certain nombre de prestations non souhaitées ont été contractualisées en dépit du cahier des charge formulé par la collectivité.

La Commission de DSP prévue par l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales s'est réunie le 11 juin 2025 pour analyser le dossier. Compte-tenu des irrégularités qui affectent la candidature et l'offre de la société Métrocars, elle n'a pas émis l'avis favorable permettant d'envisager la suite de la procédure.

Par conséquent, il appartient au Conseil de Communauté, compétent pour attribuer le contrat, de déclarer la procédure infructueuse.

En application des articles L3121-2 et R3121-6 du Code de la commande publique, le concédant peut passer un contrat de concession sans publicité ni mise en concurrence préalables, en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, pour autant que les conditions initiales du contrat ne soient pas substantiellement modifiées et qu'un rapport soit communiqué à la Commission européenne si elle le demande.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de déclarer infructueuse la procédure de consultation portant sur la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains DISTRIBUS de Saint-Louis Agglomération de transport régulier de voyageurs TPMP et TAD inclus, engagée en date du 9 mars 2025 ;
- d'approuver le principe de l'engagement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions du Code de la Commande publique applicables en l'espèce.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 63 voix pour et 1 abstention ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis le 27 juin 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

